

Rapport d'activités



**Communauté
de Communes
du Grand Roye**

Communauté de Communes du Grand Roye
Département de la Somme
Région Hauts-de-France

SOMMAIRE

01 Organisation

Historique	P. 3
Présentation	P. 4-5

02 Administration générale

Ressources humaines	P. 6-7
Communication	P. 8-9
Centre de vaccination	P. 10-11
Secrétaires de mairie.....	P. 12
Les Marchés Publics	P. 13

03 Social

Le Service Unifié d'Aide à Domicile	P. 14-15
Le Chantier d'insertion	P. 16-17

04 Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance	P. 18-19
Les multi-accueils	P. 20-21

05 Ecole de Musique

Les artistes	P. 22-23
--------------------	----------

06 Développement économique & emploi

Entreprendre sur le Grand Roye.....	P. 24
Mesure de soutien Covid-19.....	P. 25
L'entreprise du mois	P. 26
ZAE du Grand Roye	P. 27
Enjeux économiques.....	P. 28

07 Aménagement du territoire

PLUi-H.....	P. 29
EPF.....	P. 29
Petite Ville de Demain.....	P. 30
SCoT.....	P. 30
Eolien.....	P. 31

08 Tourisme

Le flux touristique.....	P. 32
--------------------------	-------

09 Mobilité

Transport.....	P. 33-34
----------------	----------

10 Environnement

Le service déchets	P. 35-38
La Brigade Verte	P. 39
Le SPANC	P. 40

11 Finances

Fonctionnement	P. 41-42
Investissement	P. 43-44
Budget SPANC	P. 45-46
Budget SUAD	P. 47-48
Taxes	P. 49
Fonds de concours	P. 50

Organisation

01

Historique

2021

De nombreux projets sont en cours d'élaboration

2020

En 2020, la Présidente Bénédicte Thiébaut est réélue.

2019

Depuis 2019, la Communauté de Communes limite son impact environnemental
C'est pourquoi ce présent rapport sera diffusé en version numérique

2017

Fusion de la
Communauté de Communes du Canton de Montdidier
et de la
Communauté de Communes du Grand Roye



Communauté
de Communes
du Grand Roye

Siège à Montdidier
1136, rue Pasteur Prolongée
80500 Montdidier

Annexe de Roye
11, rue de la Pêcherie
80700 Roye



Organisation 01

Présentation

La Communauté de Communes du Grand Roye regroupe 62 communes, pour une population de 25 803 habitants.

Située dans le département de la Somme et dans la région administrative des Hauts-de-France, la Communauté de Communes du Grand Roye a été créée le 1er janvier 2017 suite à la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Montdidier et de la Communauté de Communes du Grand Roye.



Fonctionnement

La Communauté de Communes est gérée par le Conseil communautaire, composé d'élus des communes membres.

Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges.

La Communauté de Communes du Grand Roye est composée de 93 conseillers communautaires représentant chacune des communes membres, à raison de :

- 15 sièges pour Montdidier
- 14 sièges pour Roye
- 3 sièges pour Trois-Rivières
- 2 sièges pour Beuvraignes, Ercheu
- 1 siège pour les autres communes

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-16 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la Communauté de Communes exerce des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences facultatives qui lui sont transférées par les communes membres, suite à la délibération du 13 décembre 2018.

Compétences obligatoires

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie
- Action Sociale
- Sentiers de randonnée
- Transport
- Gestion de l'immeuble loué à la gendarmerie
- Gestion des animaux errants
- SDIS

Compétences facultatives

- Assainissement non collectif
- Aménagement numérique du territoire
- Equipements culturels d'intérêt communautaire
- Déneigement
- Aérodrome intercommunal
- Politiques contractuelles
- Fonds de concours

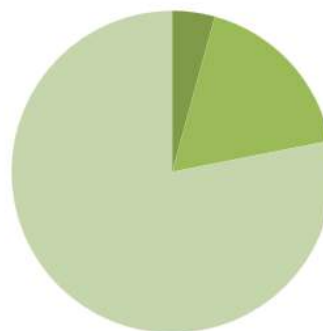
Administration générale 02

Les ressources humaines



**Communauté
de Communes
du Grand Roye**

Répartition par catégorie



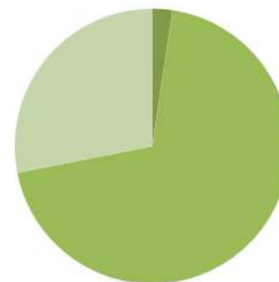
■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C



210 agents

9 «catégorie A»
37 «catégorie B»
164 «catégorie C»

Répartition du temps de travail



■ temps partiel ■ temps non-complet ■ temps complet

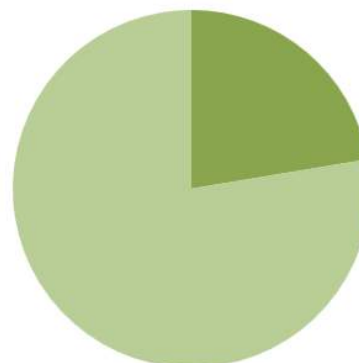


5 «temps partiel»
42 «temps complet»
117 «temps non complet»



47 titulaires
163 contractuels

Répartition des agents par statut



■ Titulaires
■ Contractuels

Départs en retraite :
3 agents à temps non complet

Disponibilité :
2 agents à temps complet

Mutations :
2 agents à temps non complet

Tableau des effectifs					
Cadre d'emploi	Effectifs de la collectivité				
	Titulaire		Non-Titulaire		Effectifs
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
Emploi fonctionnels					
Cat. A - Directeur général des services	1				1
Cat. A - Directeur général adjoint des services	2				2
Filière administrative					
Cat. A - Attaché	1				1
Cat. B - Rédacteur	1		1		2
Cat. B - Rédacteur de 2ème classe	1				1
Cat. C - Adjoint administratif			4	2	6
Cat. C - Adjoint administratif principal 2ème classe	5	2			7
Cat. C - Adjoint administratif principal 1ère classe	4	1			5
Filière technique					
Cat.A - Ingénieur		1			1
Cat.A - Ingénieur principal	1				1
Cat. B - Technicien			2		2
Cat. B - Technicien principal de 2ème classe	1		1		2
Cat. C - Adjoint technique	3		9	3	15
Cat. C - Adjointe technique principal de 2ème classe	4		1		5
Cat. C - Adjointe technique principal de 1ère classe	3		1		4
Cat. C - Agent de maîtrise	1		1		2
Filière médico-sociale					
Cat.A - Assistant socio-éducatif	1				1
Cat.A - Educateur de jeunes enfants	2				2
Cat.A - Puéricultrice de classe normale			1		1
Cat. C - Agent social	1			95	96
Cat. C - Agent social principal de 1ère classe		1			1
Cat. C - Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	1		3		4
Cat. C - Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	2		1		3
Cat. C - Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1				1
Filière animation					
Cat. C - Adjoint d'animation			2	13	15
Cat. C - Adjoint d'animation de 2ème classe	1				1
Filière sportive					
Cat. B - Educateurs des activités physiques et sportives principal 1e classe	1				1
Filière culturelle					
Cat. B - Assistant d'enseignement artistique				13	13
Cat. B - Assistant enseignement artistique principal 2ème classe		1		10	11
Cat. B - Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	4			5
Total Collectivité	37	10	27	136	210

Le pôle communication a pour but de promouvoir la collectivité, ses événements et ses projets, de permettre la promotion des différents services de la Communauté de Communes et de coordonner et mettre en œuvre les actions et projets de communication.

Le pôle a deux missions principales :

L'information par la diffusion à travers plusieurs outils, (information du service public, fonctionnement de l'administration, renseignements). Le service diffuse également les informations pratiques et événements organisés sur les 62 communes du territoire.

La communication : Le pôle s'attache à développer l'image et la renommée de la Communauté de Communes, il conçoit et produit des supports de communication (affiches, flyers, communiqués, brochures, bulletins, reportages)

Pour cela le service se compose de

- 5** grandes composantes :
- La Création
 - Le Digital
 - La Presse et les relations publiques
 - L'Événementiel
 - L'Édition



Le service a été créé en 2019.



1. Création

En 2021, le pôle a créé :

- De nombreuses affiches pour différents services et événements, des invitations, des publications pour le site internet et les réseaux sociaux
- Le Guide du Tri
- Le rapport d'activités annuel
- Le Grand Roye Infos
- Le Hors-Série Flash'Actus Grand Roye
- Les dossiers d'inscription pour l'école de musique intercommunale

2. Digital

Site Internet

En 2021 :

Le site enregistre plus de 28 000 visites.

Réseaux Sociaux

La CCGR est présente sur les réseaux sociaux suivants :

Facebook : 3255 abonnés

Instagram : 350 abonnés

LinkedIn (nouveau 2021) : 80 abonnés

Pour des raisons budgétaires et de faibles fréquentations, le service a clôturé l'application mobile afin de faire des économies.

Depuis septembre 2021, chaque mois, vous pouvez retrouver le portrait d'une entreprise du territoire sur nos supports de communication en ligne.

Rejoignez-nous :

Facebook/grandroye

Instagram/grandroye



3. Presse & Relations publiques

Le service communication assure les relations avec la presse locale, régionale voire même nationale pour certains évènements, Le service assure également l'écriture de communiqués de presse.



4. Evènementiel & prise de vues

Le Service organise la cérémonie des vœux de la Communauté de Communes. En raison de l'épidémie, nous avons dû annuler cette cérémonie. Le service assure toutefois, la prise de contenus visuels lors des évènements spéciaux organisés par les autres services.

5. Edition

En 2021, sortie du Guide du Tri, imprimé à 15 000 exemplaires sur du papier recyclé.

Nouveau en 2021 : les calendriers du tri sont désormais élaborés graphiquement par le service communication.

Le magazine intercommunal «Grand Roye Infos #4» sorti en septembre 2021 édité à 12 500 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres par les Messagers du Tri ainsi que les Maires du territoire :

Le hors-série de notre magazine, le Flash'Actus édité à 12 500 exemplaires sorti en décembre 2021, distribué en boîte aux lettres par les Messagers du Tri ainsi que les Maires du territoire.



Gestion de l'imprévu

Pendant la gestion de la crise épidémique, le service a dû s'adapter en permanence afin de relayer au mieux les changements opérés au sein des services pour communiquer dès que possible auprès des habitants du territoire.

En 2021, le service communication s'est également occupé de la mise en place technique du centre de vaccination de Roye. Installation et maintenance des ordinateurs, gestion des plannings des médecins. Le service a également formé à la partie administrative (attestation de vaccination, plateforme de prise de rendez-vous) les étudiants et autres agents engagés pour l'occasion.

Concernant la vaccination, il a fallu quotidiennement paramétrer la plateforme KelDoc. Cette plateforme permettait aux habitants du territoire de pouvoir prendre rendez-vous. Pour les plus âgés d'entre eux, la prise de rendez-vous s'effectuait par téléphone au standard de la collectivité. A chaque nouvelle mesure gouvernementale et informations fournies par l'Agence Régionale de Santé, des mises à jour étaient nécessaires sur ce site.

En 2021, plus de 20 000 patients ont été inscrits sur la page du centre de vaccination de Roye.



Projets 2022

Création d'un guide pour la Petite Enfance

La création d'un nouveau site internet pour la collectivité, plus ergonomique et moderne

Administration générale 02

Le centre de vaccination

La reprise du centre par la Communauté de Communes

Depuis 28 avril 2021, le centre de vaccination de Roye, hébergé au coeur de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est géré de façon autonome par la Communauté de Communes du Grand Roye.

Une mobilisation coordonnée & optimale

Supervisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France, un partenariat s'est établi pour offrir une organisation optimale avec : la CPAM, les Mairies et d'autres Communautés de Communes... afin de permettre de vacciner le plus grand nombre le plus rapidement possible avec le soutien de la municipalité et des professionnels de santé.



Le récap' en chiffres

Avril	427 injections
Mai	5 469 injections
Juin	4 937 injections
Juillet	5 464 injections
Août	3 709 injections
Septembre	1 410 injections
Octobre	733 injections
Novembre	851 injections
Décembre	1 578 injections

En 2021, 9 mois de gestion du centre, plus de 23 000 injections sont réalisées !



Une équipe pluridisciplinaire



40 infirmiers et pharmaciens, 22 médecins (internes et retraités), 28 agents de la fonction publique détachés de leur mission en structure municipale et intercommunale, 5 agents mobilisés en permanence pour gérer la logistique du centre de vaccination.

Un vaccino'car, pour rapprocher la vaccination des habitants du territoire



La Région Hauts-de-France et le Département de la Somme ont mis à disposition un bus spécialement équipé afin d'offrir aux habitants des créneaux de vaccination sans rendez-vous.

Administration générale

02

Les aides techniques aux communes Secrétaires de Mairie

Le métier de secrétaire de mairie

Le secrétaire de mairie exerce une fonction essentielle à la vie communale. Polyvalent, il exerce une fonction d'appui administratif, technique et juridique auprès du Maire et des élus des communes de moins de 2 000 habitants dans tous les domaines d'intervention. Il est également l'intermédiaire entre les élus et les administrés.

Les missions

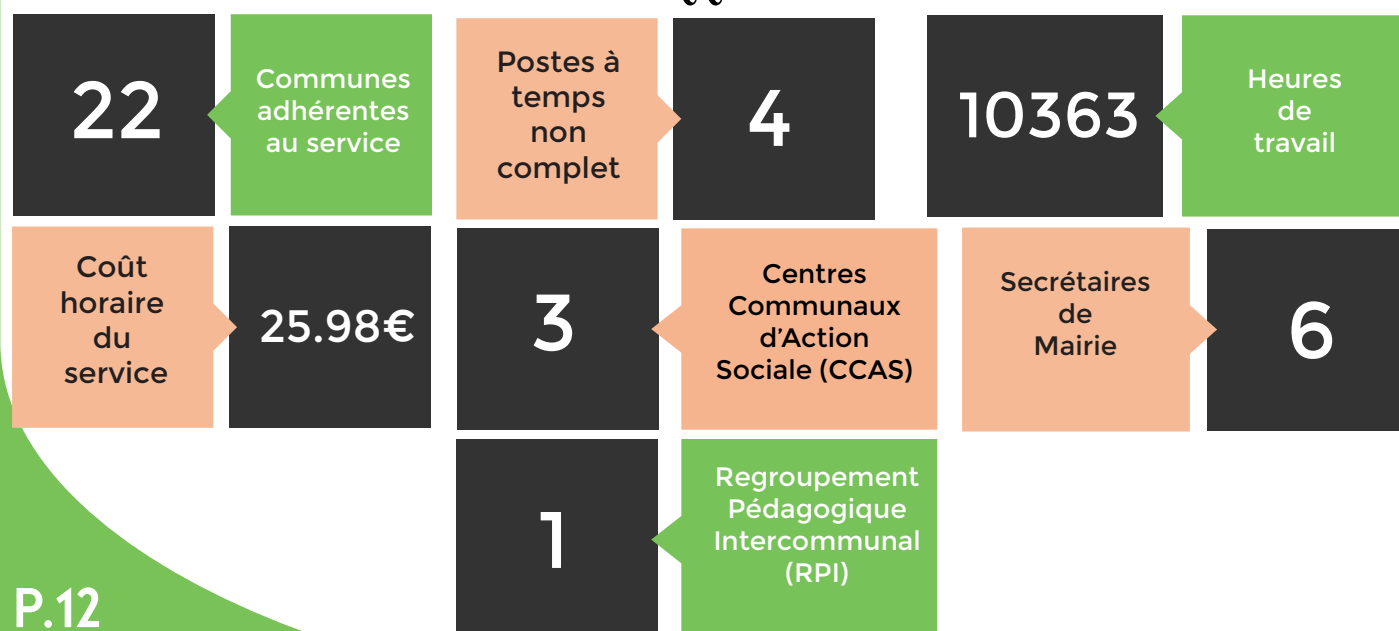
Assistance et conseils aux élus - Elaboration des documents administratifs, comptables et budgétaires - Préparation des actes d'Etat Civil et rédaction des délibérations et arrêtés du Maire - Accueil de la population - Gestion du cimetière et autres équipements municipaux - Organisation des élections et du recensement - Développement des partenariats - Organisation interne de la mairie - Secrétariat pour d'autres services de la commune (...)

L'adaptabilité du service face à l'épidémie du Coronavirus

L'année 2021, marquée par l'épidémie du Coronavirus, fût une période complexe, partagée entre le souci de maintenir le service public tout en sécurisant les contacts entre les agents, les usagers et les élus. Pour cette raison, des protocoles sanitaires ont été mis en place au sein de la Communauté de Communes du Grand Roye et dans les mairies.

Les règles de distanciation, d'hygiène (gel...) ont été instaurées et des masques chirurgicaux ont été mis à disposition des secrétaires de mairie pour chaque permanence en mairie. De plus, le télétravail a été généralisé afin de pouvoir limiter le nombre d'agents dans les bureaux. En fonction de la configuration des locaux des mairies, des plexis ont été installés et l'agencement revu à l'initiative des Maires afin de répondre aux protocoles sanitaires.

Les chiffres clés



Administration générale 02

Les Marchés Publics



Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur public et des personnes publiques ou privées, et qui répond aux besoins de cet acheteur public en matière de fournitures, services et travaux.

Personnel :

Une Chargée de la commande publique en congé maternité à partir d'août 2021

- Adjoint Administratif territorial principal 2ème classe (catégorie C)
- Agent titulaire à temps plein, travaillant 80% du temps sur les marchés publics et 20% en tant que référente du service mutualisé des secrétaires de mairie, depuis avril 2020.

Missions de la chargée de la commande publique :

- Accompagner les services dans la définition et l'expression de leurs besoins
- Proposer la procédure de passation et le montage contractuel adapté au besoin
- Rédiger les documents administratifs des dossiers de consultation des entreprises ainsi que les avis d'appel public à concurrence
- Accompagner le processus de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, négocier et notifier le marché aux entreprises attributaires
- Accompagnement des services opérationnels dans l'exécution des marchés
- Participation à la définition de la politique achats de la collectivité et mise en œuvre
- Contrôle de gestion et évaluation

Réalisations :

- Travaux voirie programme 2021/2023 (Groupement de commandes)
- Repas multi-accueils
- Achats et maintenance des défribrillateurs (Groupement de commandes)
- Assurances
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

Projets :

- Etude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Etude zones économiques
- Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Plateforme Marchés Publics Cdg59 | Cdg62 | Somme Numérique

Annances ▾ Outils de signature ▾ Aide ▾ Se préparer à répondre ▾ Se connecter ▾

Bienvenue sur ce site des MARCHES PUBLICS DEMATERIALISES

ATTENTION:
Lors du dépôt des plis, attention ne pas utiliser d'accents ou de caractères spéciaux sur le nom de vos pièces.

RAPPEL:
Depuis le 01 Octobre 2018, la dématérialisation concerne tous les

Social 03

Le Service Unifié d'Aide à Domicile (SUAD)



Le Département est confronté à des problématiques confirmant les fragilités du secteur de l'aide à domicile.

Il met en exergue, le besoin de rapprochement entre les services, qui se conclura par la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin de limiter le nombre d'interlocuteurs sur un secteur, moderniser le partenariat entre les Services à la Personne et le Département, instaurer un dialogue de gestion avec les Services et mettre en place des actions innovantes et de bonnes pratiques. Dans cet objectif, nous avons travaillé à la constitution d'un « service unifié » pour l'aide à domicile, entre la Communauté de Communes du Grand Roye et la Communauté de Communes Avre-Luce-Noye

Le SUAD propose le dispositif de téléassistance en partenariat avec Mondial Assistance et avec le Conseil Départemental, en 2021 :



456 bénéficiaires de la téléalarme



Le SUAD collabore avec les services suivants :

Les organismes financeurs :

- Le Département (APA : aide personnalisée à l'autonomie, PCH : prestation compensatoire du handicap, aide ménagère au titre de l'aide sociale)
- Les caisses de retraites (CARSAT, MSA, CNRACL, MGEN)
- Les Mutuelles

Les professionnels de la santé :

- Médecins généralistes,
- IDE (Infirmières diplômées d'Etat)
- Le service de soins SSAD (Services de soins à domicile)
- L'HAD (Hospitalisation à domicile)
- Le réseau ALIIS (Aide lien info itinérance et soutien)
- L'association MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide)

Le service unifié comprend :

- 1 responsable
- 9 agents administratifs répartis sur Roye, Montdidier, Ailly-sur-Noye et Moreuil
- 118 aides à domicile



**En 2021,
Plus de 700 Hommes et Femmes ont bénéficié
du Service Unifié d'Aide à domicile.**

**142 341 heures de prestations
à leur domicile.**

Prestataires

916 bénéficiaires pour un total de 120 472 heures de prestations à domicile.

Mandataires

75 bénéficiaires pour un total de 21 868 heures de prestations à domicile.



Les organismes financeurs

Conseil Départemental de la Somme
Aide personnalisée à l'autonomie (APA)
Prestation Compensatoire du Handicap (PCH)
Aide ménagère au titre de l'aide sociale
Caisse Assurance Retraite Sécurité Au Travail (CARSAT)
CNMS
CNRACL
Caisse Primaire Assurance Maladie
MGEN
Mutuelle Sociale Agricole
Mutuelles diverses
SNCF



Certains bénéficiaires de notre service sont en participation complète.

Social 03

Chantier d'insertion



Le Chantier d'Insertion accueille des personnes en situation précaire et/ou rencontrant des difficultés d'ordre socio-professionnel. Les salariés effectuent des missions dédiées à la rénovation de bâtiments publics ou l'entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Roye et ils sont accompagnés dans leurs démarches de recherche d'emploi par des professionnels.

L'intégration sur ce Chantier d'Insertion permet aux salariés de découvrir ou de redécouvrir des compétences, des savoir-être et savoir-faire et de réinvestir un rythme de vie active. Malgré la pandémie de 2020 et le confinement de 2021, le Chantier d'Insertion a réussi de belles performances.

En 2021, le Chantier d'Insertion a accueilli et accompagné 73 salariés. Il recense un taux de sorties dynamiques de l'ordre de 78 %, notamment avec la signature pour deux salariés de Contrat à Durée Indéterminée et également un maximum de sorties positives et de formations réalisées durant les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion avec six obtentions aux Titres Professionnels d'Assistante de Vie aux Familles et quatre obtentions au CACES R489.

En 2021, le Chantier d'Insertion a augmenté le nombre d'immersions dans diverses entreprises ou des institutions pour une meilleure montée en compétences professionnelles des salariés.

Les PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) ou plus communément appelées immersions affichent un taux de progression de 216% (18 PMSMP en 2020 à 57 PMSMP en 2021).

A l'issue des immersions, 9 salariés ont obtenu un Contrat à Durée Déterminée et 3 salariés ont confirmé leur projet professionnel et sont entrés en formation.

Le Chantier d'Insertion a répondu aux diverses sollicitations des élus. Il a mené à bien ces prestations dans 23 communes. Les élus ont été satisfaits des travaux réalisés, du comportement des salariés et des modalités d'organisation des diverses missions effectuées.

Partenaires :



73

personnes
accueillies
en 2021

Formations
qualifiantes
et certifiantes

40



Les chiffres clés



Sorties
positives

26

23

Interventions
dans les
communes

2 emplois en CDI
11 emplois en CDD
moins de 6 mois
6 emplois en contrat aidé
2 contrats en alternance
5 entrées en formation

Rejointement de murs en
brique, peinture, isolation de
salles, implantation de terrain de
pétanque, rénovation de mares
communales, etc.



Répartition Femmes/Hommes
20 femmes
53 hommes

Tranches d'âges des participants
28 ont - de 26 ans
33 ont entre 26 et 49 ans
12 ont plus de 50 ans

Publics accueillis
37 au RSA
4 ASS
31 autres publics

Durée d'inscription au Pôle Emploi
Moins de 6 mois : 29
Entre 6 et 12 mois : 14
Entre 12 et 24 mois : 9
Plus de 24 mois : 21

Mobilité du public accueilli
42 personnes sans permis
31 ont le permis B

Niveau de formation du public accueilli
Illetrisme : 3
Niveau 3ème : 38
BEPC/CAP : 21
Bac : 11

Petite Enfance 04

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Créés en 1989 à l'initiative de la branche Famille de la CAF, et reconnus par le législateur en 2005, les relais sont devenus progressivement un service de référence de l'accueil individuel.

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, le rôle des RAM (Relais d'Assistants Maternels) est renforcé, ils deviennent des RPE (Relais Petite Enfance), des services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels.

Les missions du RPE sont d'une part d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel. D'autre part d'accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

Les spécificités d'accueil des assistants maternels, permettent de répondre aux diverses demandes des parents et ainsi d'offrir un accueil plus spécifique. Le RPE permet de recenser les spécificités (accueil d'enfant porteur de handicap, accueil périscolaire, accueil d'urgence...) et aussi de mettre à jour les disponibilités de chaque professionnel.

Le RPE travaille en collaboration avec les services de PMI (Protection Maternelle Infantile) . L'animatrice reçoit régulièrement la liste des assistants maternels et peut donc la transmettre aux parents qui recherchent un accueil chez un assistant maternel pour leur(s) enfant(s).

Afin d'observer et analyser les demandes des familles, le lien entre le RPE et les structures petite enfance du territoire est primordial. Selon les besoins, le RPE oriente vers les EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) du territoire et réciproquement.

Ce service libre et gratuit, est à la disposition des familles, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile du territoire communautaire.

Pour les parents, le coût moyen mensuel d'un assistant maternel est de 394,54€ sur le territoire du Grand Roye.

Le nombre d'assistants maternels en activité est en baisse d'un point de vue national, cette baisse est également constatée sur le territoire. Même si des candidats postulent à la formation, leur nombre ne suffit pas à pallier le nombre de ceux qui cessent leur activité (départ à la retraite, réorientation professionnelle)

L'année 2021 reste une année bouleversée par la crise sanitaire. Cependant le relais petite enfance est resté ouvert aux usagers. Depuis cette année, un seul interlocuteur pour le RPE présent sur les antennes de Montdidier et de Roye selon le planning suivant :

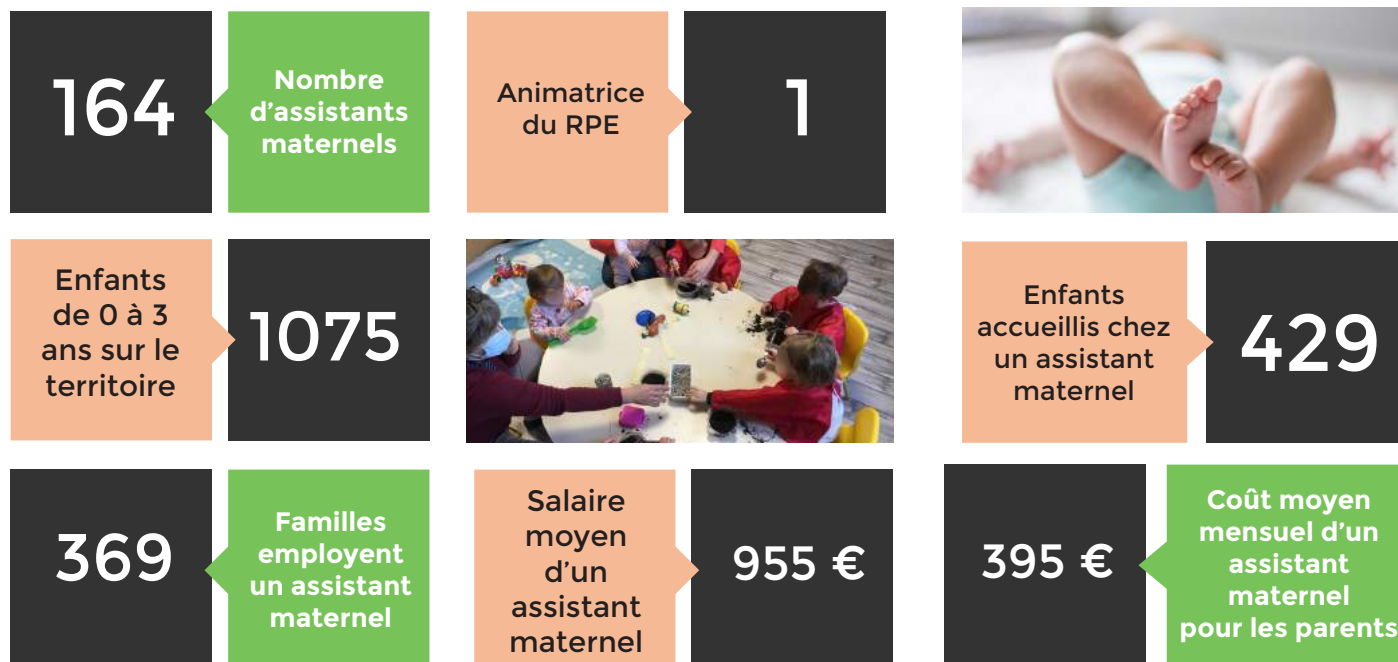
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Montdidier	Montdidier	Semaine paire à Roye, semaine impaire à Montdidier	Roye	Roye

Un Relais Petite Enfance et 2 antennes

Antenne de Montdidier
Champ St Pierre, Rue de Roye
80500 Montdidier
Antenne de Roye
11, rue de la Pêcherie
80700 Roye
07 85 93 40 87
rpe@grandroye.fr



Les chiffres clés



La Communauté de Communes du Grand Roye compte 25 803 habitants. Roye et Montdidier sont les villes principales comptant respectivement 40 et 42 assistants maternels.

L'accueil individuel chez un assistant maternel constitue le premier mode d'accueil en France, en 2021, 55,3%* des places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans ont été proposées par des assistants maternels. Cependant le nombre de ces professionnels ne cesse de baisser depuis 2014.

Cela s'explique d'une part par la baisse des naissances, même si la France reste le pays le plus fécond d'Europe, le confinement et l'incertitude de la situation sanitaire et économique ont contribué à cette baisse.

La pandémie a fait également chuter le nombre d'heure d'accueil par semaine pour les assistants maternels de 8,4%.

Même si on constate un vieillissement continue de la profession, le nombre de nouveaux agréés ne pallie pas le nombre de professionnels qui cessent leur activité (pour différentes raisons, départ à la retraite, reprise d'une activité extérieure...). Des projets au niveau national travaillent sur une redynamisation de ce métier à travers différents points comme l'attractivité, la simplification du statut ou encore la professionnalisation de ce métier.

* sources : rapport 2021 de l'ONAPE (Observatoire National de la Petite Enfance)



Petite Enfance 04

Les multi-accueils

La Communauté de Communes du Grand Roye comporte deux multi-accueils :
Les Roitelets (Roye) et Montdi'loup (Montdidier)

Le multi-accueil est une structure qui peut proposer différents types d'accueil pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des familles du territoire.

Ils proposent un accueil collectif pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, et ce pour les enfants des 62 communes du territoire.

Les professionnels des deux multi-accueils de la CCGR mettent tous les moyens en œuvre pour garantir à chaque enfant un accueil de qualité.

Les différents types d'accueil

La majorité des enfants sont accueillis de manière régulière, toutefois certains d'entre eux ont des contrats différents :

Régulier : lorsque les besoins d'accueil sont connus à l'avance et récurrents

Occasionnel : enfant venant de manière irrégulière et selon les places disponibles dans la structure (socialisation, soutien aux familles, soutien aux familles d'accueil, recherche d'emploi)

Urgence : l'enfant n'est pas connu de la structure et vient de manière exceptionnelle



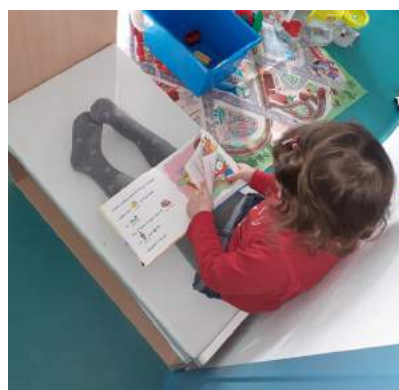
Les multi-accueils ont accueilli durant les différentes périodes de confinement des enfants de personnel prioritaire pour permettre la continuité des activités essentielles.

Durant cette période de crise sanitaire, les équipes veillent quotidiennement à respecter les différents protocoles sanitaires. Les pratiques professionnelles sont également adaptées, ceci dans l'objectif de favoriser le bien-être des enfants.

Les chiffres clés

	Nombre de places	Heures facturées aux familles	Nombre d'enfants inscrits	Participation des familles	Coût horaire moyen pour les familles	Taux de facturation
Montdi'loup	20	29 590	54	56 931.21 €	1.63 € *	108.9 %
Roitelets	20	34 237	45	69 179.86 €	1.89 € *	106 %
Total	40	63 827	99	126 111.07 €		

* Tarifs appliqués en fonction du quotient familial et des barèmes de la CAF



Ecole de Musique 05

Les artistes

L'année 2021 a été une année mitigée du fait de la présence encore importante de la crise sanitaire. Omniprésente dans notre quotidien, la pandémie nous a contraint à réaliser de nombreux aménagements pour permettre à notre structure de fonctionner convenablement en privilégiant, dès qu'il en était possible, les cours et les activités de l'école en présentiel.

Ainsi, ce mode de fonctionnement nous a permis de maintenir la continuité pédagogique et d'imaginer des projets adaptés à cette situation particulière. Après de nombreuses vidéos réalisées pendant le confinement, nous avons décidé cette fois-ci de travailler sur un projet collectif en présentiel pendant les périodes plus clémentes.

Le projet majeur de l'année 2021 aura été l'enregistrement vidéo de l'ensemble des classes sous format professionnel.

- Un premier week-end dans la salle des fêtes de Fresnoy-lès-Roye les 26 et 27 Juin 2021 aura permis à l'intégralité de nos élèves de participer à ce projet ambitieux. De nombreuses répétitions en amont ont permis à nos musiciens de travailler dans des conditions idéales pour la réussite de cet évènement.

- Les 13 et 14 Novembre, nous avons finalisé le projet par l'enregistrement vidéo au Rex de Roye. Au final, 24 pièces différentes pour offrir au public un calendrier de l'Avent à l'arrivée de cette période de fêtes et pour conclure cette année

Scannez-moi pour découvrir, la Tribu du Grand Roye



Autres dates à retenir sur l'année 2021 :

- Rentrée en musique au collège Louise Michel le 2 septembre.
- Rentrée en musique au lycée Jean Racine le 2 septembre.
- Présentation d'instruments aux écoles du secteur de Montdidier (13, 17 septembre).
- Présentation d'instruments aux écoles du secteur de Roye (7,9,10 septembre).
- Concert semaine de la citoyenneté à Montdidier le 7 octobre.
- Audition à l'église de Beuvraignes le 7 décembre.
- Audition à Rollot le 8 décembre.
- Conte Musical « Chaperon rouge » avec les élèves de CP/CE1 des écoles «Les Platanes» & Yvette et René Fontaine de Roye, en partenariat avec le centre socioculturel Léo Lagrange de Roye au théâtre de l'Avre.
- Audition de Noël au Rex de Roye le 15 décembre.
- Audition de piano le 17 décembre.
- Concert de la classe d'orchestre sur le marché de Noël de Roye.
- Concert dans le cadre du Festival « En Voix » à l'église Saint Sulpice de Montdidier.



Education artistique et culturelle sur le territoire :

Après la création d'un orchestre au collège Louise Michel de Roye, c'est aujourd'hui un projet d'orchestre au lycée Jean Racine de Montdidier qui vient de voir le jour. Au total 28 élèves ont intégré le dispositif. L'inauguration a eu lieu le 10 décembre. Cet ensemble très prometteur a déjà de nombreux projets de prévu : rencontre d'artistes, projet d'échanges et de contes musicaux.

L'orchestre au collège compte cette année 37 élèves et entre dans sa 4^{ème} année d'existence. La vie de l'orchestre revient dans un mode de fonctionnement quasi normal.

Notre intervenante en milieu scolaire, Florence Parton, a travaillé sur de nombreux établissements scolaires

- Roye : Ecoles "Les Platanes" et "Yvette & Renée Fontaine"
- Rollot, Piennes-Onvillers
- Ercheu
- Crèche, RPE

Soit au total : **550 élèves** sensibilisés à la pratique artistique de façon hebdomadaire (Hors élèves de l'école de musique). Chacun participant au moins une fois à une restitution publique ou à un spectacle.

BILAN DES EFFECTIFS RENTREE 2021 / 2022

Après une perte de 13% de son effectif à la rentrée 2020 du fait de la crise sanitaire, l'école de musique est à nouveau sur une phase de progression en passant de 267 à 288 élèves en 2021. On peut allègrement imaginer la continuité de cette progression sur les rentrées futures de par notre volonté à étendre nos actions vers tous les publics et à permettre un accès facilité à l'ensemble des habitants de notre territoire.



Développement Economique - Emploi **06**

EN QUELQUES MOTS...

S'implanter dans le Grand Roye, c'est choisir un territoire qui place son projet au carrefour de l'Europe... et des possibles.

L'ambition de la Communauté de Communes pour le développement économique est de contribuer à la création de richesses et d'emplois, afin de répondre aux attentes de la population.

Un programme d'aides économiques aux entreprises, sous forme de subventions, destiné aux entreprises artisanales, commerciales, de services du territoire qui ont un projet d'investissement a été créé et mis en place dès juin 2021.

Un programme rendu possible avec la signature, au préalable, d'une convention de délégation de compétence avec la Région Hauts de France.

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien, la création d'emplois,
- Soutenir la création, le développement, la reprise d'activités,
- Renforcer l'attractivité du Grand Roye et de ses centres-bourgs.

POUR QUI ?

Les TPE artisanales, commerciales, de services du périmètre du Grand Roye en phase de création, reprise, modernisation, développement.

ENTREPRENDRE SUR LE TERRITOIRE, LE GRAND ROYE ACCOMPAGNE SES ENTREPRISES !

COMMENT FAIRE ?

- Consulter le site Internet du Grand Roye : www.grandroye.fr,
- Cliquer sur le lien en haut et à gauche de la page d'accueil du site,
- Télécharger les documents relatifs à la demande d'aide,
- Adresser le dossier au siège du Grand Roye.

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Le service Développement Economique du Grand Roye accompagne les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers.

Contacts :

laurence.rataux@grandamienois.com
corinne.fromentin@grandroye.fr

LES ENTREPRISES ACCOMPAGNEES EN 2021

Le Comité d'Agrément composé d'élus du Grand Roye a formulé un avis favorable, avant la décision d'octroi d'une subvention, pour les entreprises suivantes :

- Créativ'Fer de Roye : 3 000 € (investissement) et 1 000 € (création de 3 emplois),
- Meilleur à Quatre de Liancourt Fosse : 3 000€ (investissement),
- Coco! de Montdidier : 1409€ (investissement).



COVID 19 - DES MESURES IMMEDIATES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

UNE PREMIERE MESURE DE SOUTIEN POUR LES PLUS DUREMENT IMPACTES

Dès le début de la crise sanitaire, la Communauté de Communes du Grand Roye s'est mobilisée pour soutenir les entreprises de son territoire, en leur relayant l'ensemble des dispositifs d'aides mis en place par l'Etat, la Région et pour répondre à leurs problématiques.

Le Grand Roye a soutenu les entreprises les plus durement touchées depuis le 2ème confinement d'octobre 2020 avec le versement d'une subvention aux bars, restaurants traditionnels, entreprises de l'évènementiel et salles de sports.

EN CHIFFRES :

30 entreprises ont reçu une subvention de 1 500 €.

Budget total : 45 000 €.

UNE SECONDE MESURE POUR SOUTENIR LE PAIEMENT DU LOYER PROFESSIONNEL

Le 20 mars 2021, suite à la publication du décret n°2021-296 du 19 mars 2021, de nombreux commerces étaient, à nouveau, obligés de fermer.

Solidaire avec les entreprises du territoire, le Grand Roye a immédiatement réfléchi à la mise en place d'une aide au paiement du loyer professionnel, suite à ces nouvelles mesures de freinage renforcées visant à contenir l'épidémie de covid-19.

Le soutien proposé :

- Aide au paiement du loyer dû par l'entreprise.
- Pour le mois d'avril 2021.
- Montant : 50 % du montant du loyer d'avril 2021 plafonné à 500 €.

Malgré l'attractivité du dispositif, aucune entreprise du Grand Roye n'a sollicité cette aide.



Développement Economique - Emploi 06

UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES GRATUIT

Pour ceux qui souhaitent donner une meilleure visibilité à leur entreprise, il est possible, après en avoir fait la demande par mail auprès du service Développement Economique, d'être inscrit au répertoire des entreprises du site Internet du Grand Roye.

L'ENTREPRISE DU MOIS

La Communauté de Communes du Grand Roye offre la possibilité, aux entreprises qui le désirent, de publier une présentation synthétique de leur établissement sur le site Internet et les réseaux sociaux de la collectivité, pendant un mois, dans le cadre de l'action « L'entreprise du mois ».

MODE D'EMPLOI

- L'organisation du contenu
- + Un document de collecte des informations qui reprend l'ensemble des éléments qui seront publiés est adressé par mail aux entreprises.
- + Julie Leseurre, chargée de communication au Grand Roye, prend rendez-vous avec le dirigeant pour la rédaction du contenu de la publication.
- Un projet d'article est réfléchi en commun entreprise/Grand Roye
- + Le titre,
- + Un résumé de l'activité,
- + Les photos et vidéos qui seront publiées.

ELLES ONT ETE « ENTREPRISES DU MOIS » EN 2021

L'entreprise du mois a démarré en septembre 2021.

Tour à tour, les entreprises suivantes ont été présentées sur le site Internet, les réseaux sociaux du Grand Roye :

- Bio Monde de Montdidier,
- L'Orange bleue de Roye,
- LM Vision RH de Roye,
- Les ambulances Godart de Faverolles.



EN ROUTE VERS LA CREATION DE LA 1ère ZAE DU GRAND ROYE ZI OUEST A ROYE !

Au premier plan des compétences obligatoires du Grand Roye : le développement économique.

L'intervention économique comprend notamment la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Au regard de l'aménagement du territoire, l'activité économique est un facteur d'attractivité du territoire.

La création d'une ZAE est vecteur du développement des entreprises, cela implique la création d'emplois.

Création d'une ZAE du Grand Roye : l'idée

Sur un terrain de 3 ha 21 a 48 ca, Z.I. Ouest à Roye, propriété du Grand Roye :

- Diviser ce terrain en plusieurs parcelles (9/10 parcelles).
- Des parcelles de 1 000 m² et quelques-unes de 3 000 m² (à étudier).
- Répondre à une demande de TPE/PME du territoire en création ou développement.

Création d'une ZAE du Grand Roye : une vision à 5 ans, voici le calendrier ci-contre



Dates	Actions
2021	Réflexion autour du projet d'aménagement. Délibération de création du budget annexe de la ZAE. Délibération de la création de la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ).
2022	Estimation du projet d'aménagement. Recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Elaboration de plusieurs scénarii d'aménagement. Recherche de subventions.
2023	Recrutement d'un Maître d'Œuvre (MO).
2024	Lancement des travaux d'aménagement.
2025	Commercialisation des parcelles. Vote du taux de FPZ.

Les membres de la commission Développement du territoire ont émis un avis favorable, à l'unanimité, quant à la création de la ZAE du Grand Roye, du budget annexe de la ZAE, de la création de la FPZ. (Fiscalité Professionnelle de Zone)



Développement Economique - Emploi **06**

L'INTEGRATION DES ENJEUX ECONOMIQUES AU SEIN DU PLUi-H

Le développement économique : un enjeu à articuler avec une gestion économe des espaces

Comme pour d'autres politiques publiques soutenues par le PLUi-H, il ne s'agit en aucun cas de prétendre que le PLUi-H constitue le principal levier de développement économique du territoire. Il a cependant un rôle décisif à jouer, par sa capacité à :

- inscrire le projet de développement économique dans le contexte du projet de territoire au global, en donnant les lignes directrices qui faciliteront d'éventuels futurs arbitrages entre usages des sols,
- faciliter et accélérer ensuite l'émergence de projets,
- définir les orientations, les règles qui garantiront la qualité des projets et leur inscription effective dans le projet de territoire du Grand Roye.

La traduction du projet de développement économique au sein des pièces du PLUi-H

Des outils permettent de traduire spatialement le projet de développement économique du Grand Roye au sein du PLUi-H en cours de construction.

Le premier outil d'importance de la traduction du projet de développement économique au sein du PLUi-H est le P.A.D.D., délibéré le 4 avril 2019.

Construit à partir des besoins et enjeux mis en évidence lors du diagnostic il comprend 3 axes majeurs :

1er axe : Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées,

2ème axe : Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire,

3ème axe : Montdidier/Roye : 2 bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale à conforter avec notamment l'objectif de définir une stratégie cohérente pour le développement économique des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Autre outil permettant de répondre aux obligations réglementaires de traduction du projet de développement économique au sein du PLUi-H : une note de développement économique en lien avec la stratégie de développement économique de l'EPCI.

Objectifs :

- Flécher les futures zones de développement économique pour les deux bourgs centres en priorisant :
- L'utilisation des dents creuses,
- Le traitement des friches,

En précisant pour chaque zone :

- Les projets envisagés,
- Le nombre d'emplois qui pourront être créés.

L'élaboration et la rédaction de la note de stratégie de développement économique du Grand Roye dans le cadre du PLUi-H ont été menées en interne.

Ainsi, pour Faverolles, Montdidier et Roye :

- Les fonciers et friches identifiées mobilisables s'élèvent à 32 ha,
- Les fonciers complémentaires souhaités s'élèvent à 43,2 ha.

Aménagement du territoire **07**

PLUi-H

La suite de la procédure d'élaboration du PLUi-H a été marquée par les Permanences du bureau d'études avec toutes les communes en Mars 2021. Les Plans de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été mis à jour. Le Comité de relecture du règlement du PLUi-H a lu, vérifié et rectifié le règlement.

- Collaboration à la réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) intégré au PLUi-H
- Exposition PLUi-H itinérante sur le territoire
- Nombreuses réunions de travail avec la DDTM

La loi SRU de 2000 a introduit le principe de constructibilité limitée en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale applicable. La Communauté de Communes a rejoint la structure qui porte le SCoT du Grand Amiénois, sans pour autant être aujourd'hui assujettie aux dispositions du document, tant que celui-ci n'aura pas été révisé.

La règle dite de «constructibilité limitée» autorise l'extension de l'urbanisation seulement dans les parties actuellement urbanisées de la commune (PAU).

Pour l'intercommunalité qui élabore son PLUi, la règle peut être dérogée avec l'accord du Préfet après avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et du Pôle métropolitain.

Le bureau d'études Ville Ouverte a donc rédigé un important dossier de demande de dérogation à l'urbanisation limitée pour ouvrir à l'urbanisation des zones N ou A afin de créer ou d'étendre des zones U ou 1AU (urbanisation à court terme).

53 communes concernées
199 secteurs concernés

Les habitants ont été conviés à une réunion publique le 9 novembre à Etelfay au cours de laquelle 50 personnes dont une majorité d'élus était présente.

Les élus du Grand Roye ont participé le 6 décembre au Séminaire des élus pendant lequel le bureau d'études Ville Ouverte, accompagné de notre Assistant à Maitrise d'Ouvrage, Quartier Libre, ont fait le point sur la démarche et évoqué les dernières étapes de l'élaboration du PLUi-H.

EPF

Depuis le décret du 6 août 2021, l'Etablissement public foncier (EPF) Nord Pas de Calais est étendu au département de la Somme et s'appelle désormais l'EPF Hauts de France. Il s'engage en faveur de la sobriété foncière et se définit comme un recycleur de foncier et facilitateur de projets d'aménagement des collectivités.



Pour permettre à l'EPF d'adapter son intervention à la diversité des situations locales, le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 (PPI) prévoit un volet territorial, dont le contenu sera défini en concertation étroite avec les territoires. Cette feuille de route contiendra la stratégie de développement du Grand Roye et nommera les sites sur lesquels l'EPF pourra intervenir en les priorisant en termes d'intervention.

Début de rédaction du volet territorial

Petites Villes de Demain (PVD)

La ville de Roye a été sélectionnée « Petites Villes de demain » en décembre 2020. L'Etat veut en effet aider les communes de moins de 20 000 habitants à redynamiser leurs centres villes en perte de vitalité.

La convention Petites Villes de Demain (PVD) a pour objet d'acter l'engagement de la ville de Roye, de la Communauté de Communes et de l'Etat dans le programme PVD.

Cette convention engage la ville de Roye et la Communauté de Communes à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

- Signature de la convention d'adhésion PVD le 15 juin 2021

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT), pilotée conjointement par Roye et notre intercommunalité.

L'ORT est un outil créé par la loi Elan du 23 novembre 2018. Cet outil est à disposition de tous les territoires qui souhaitent s'engager dans un projet de revitalisation du centre-ville de leur commune. Celui-ci leur permet de mettre en œuvre un projet global de territoire en intervenant dans les domaines urbain, économique et social pour lutter contre la dévitalisation des centres villes. L'ORT vise également une requalification d'ensemble d'un centre-ville en facilitant la rénovation du parc de logements ainsi que de locaux commerciaux et artisanaux afin de concevoir un cadre de vie attractif et propice au développement du territoire sur le long terme.

La commune de Roye a confirmé son intérêt pour la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, et en cohérence avec le contenu du PLUi-H en cours de finalisation.

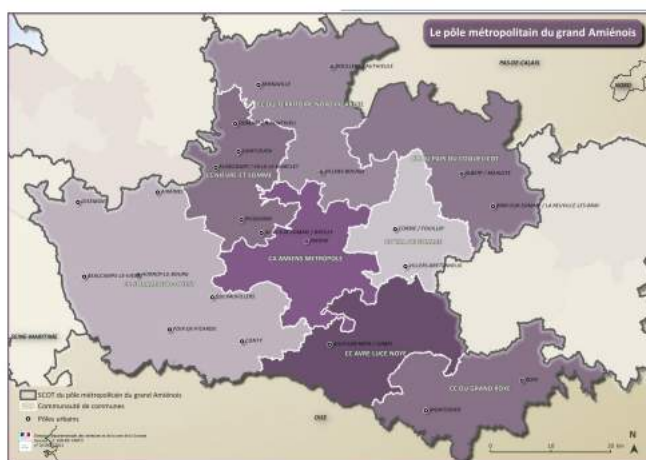
La Communauté de Commune a délibéré sur le lancement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH en Conseil communautaire le 17 décembre 2021.

Cette étude pré-opérationnelle aura pour finalité de confirmer le bien-fondé du lancement d'une OPAH sur le territoire et d'en vérifier la faisabilité financière au regard des contraintes budgétaires des collectivités du Grand Roye.

28 octobre : Participation au 1er Comité de projet PVD



SCOT



La révision du SCOT lancé par le Pôle métropolitain le 18 décembre 2018 a été retardée par les élections locales 2020 puis par la pandémie du Covid-19.

Les réunions de travail, animées par l'ADUGA, concernaient la note d'enjeux de l'Etat, la Loi climat et Résilience, le SRADDET des Hauts de France, les 4 SAGE et la vacance dans le Grand Amiénois.

Aménagement du territoire **07**

Eolien

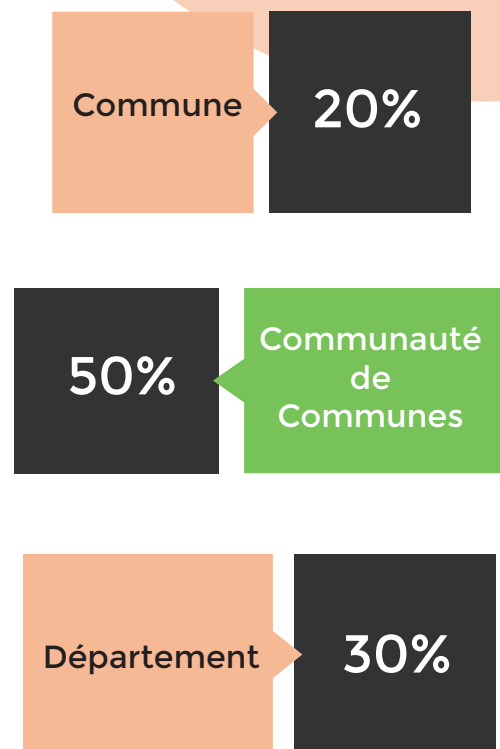
La Communauté de Communes du Grand Roye n'est pas compétente en matière de développement éolien mais elle a classé comme d'intérêt communautaire l'aspect suivant (extrait de la délibération sur l'intérêt communautaire)

"Le conseil communautaire a compétence en matière d'autorisation de zones de développement éolien sur son territoire. Cette compétence s'exerce dans le respect des avis des communes membres dont les territoires accueillent tout ou partie des projets éoliens concernés."

Elle a compétence pour l'autorisation mais pas développement et, comme vous le savez, elle se réfère à l'avis des communes et la saisine de la préfète pour délibérer.

La Communauté de Communes du Grand Roye est en fiscalité additionnelle, elle n'a pas instauré de fiscalité professionnelle éolienne (FPE), l'impôt sur l'éolien (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau, IFER) est et reste réparti par le droit commun.

La répartition de droit commun



**En 2021, les éoliennes ont rapporté :
901 656 € à la Communauté de
Communes du Grand Roye**



Tourisme 08

Le flux touristique

Un partenariat de travail a été mis en place avec l'Office du Tourisme grâce à des temps de travail réguliers.

L'entretien des chemins de randonnée a été repris par le chantier d'insertion Espace Verts 100 km de chemins et 13 chemins entretenus

Point sur l'aménagement de la liaison douce Roiglise, Roye, Carrépuis, les travaux sont pratiquement terminés.

Un travail est en cours avec le Département pour la création d'une liaison douce sur Liancourt-Fosse/Etalon et pour un projet d'installation de parcours sportifs/santé (Street Work Out) sur les communes d'Ayencourt-Le-Monchel, Laucourt, Montdidier et Roye



344
abonnés
Instagram



3 704
abonnés
Facebook



14 681

Pages vues

Demandes
traitées

779

1884

Visiteurs
accueillis

Participants
aux activités
estivales

310

24

Animations
en 2021

TOP
provenance
des visiteurs
étrangers

3

Belgique
Etats-Unis
Royaume-Uni

Source : OT du Pays de Parmentier

Mobilité 09

Transport

63 places

La Communauté de Communes du Grand Roye est organisateur secondaire du transport scolaire dans le cadre d'une convention de délégation conclue avec la Région.

Une compétence communautaire :

Selon l'article 17 des statuts de la Communauté de Communes du Grand Roye approuvés par délibération le 14 décembre 2017, le transport scolaire est une compétence facultative définie comme suit :

Participation à la politique de sécurisation du transport scolaire du Conseil Départemental par la mise en place d'accompagnateurs pour le transport scolaire des maternelles.

Organisateur secondaire du transport scolaire dans le cadre d'une convention de délégation conclue avec le Conseil Départemental.

Améliorer la mobilité et l'accès aux activités et services par le déploiement d'outils de mobilité, la réalisation d'infrastructures, la mise en place de services d'intérêt communautaire inscrits dans les plans et schémas approuvés par le conseil communautaire.

Transport scolaire pour le SISCO d'Hattencourt :

A ce titre, elle assure le service de ramassage scolaire par le SISCO d'Hattencourt (Syndicat scolaire), qui regroupe les 8 communes suivantes :

Hattencourt
Liancourt-Fosse
Etalon
Fonches-Fonchette
Cremery
Gruny
Damery
Fresnoy-lès-Roye

Pour réaliser cette mission, la CCGR loue un car de 63 places.



Tarifs	du lundi au samedi	dimanche
Coût du kilomètre	1.47€	1.47€
Coût horaire du chauffeur	20.50€	31.50€

Accompagnatrices 9

1 chauffeur

Une offre de transport pour les écoles, les centres de loisirs et les associations :

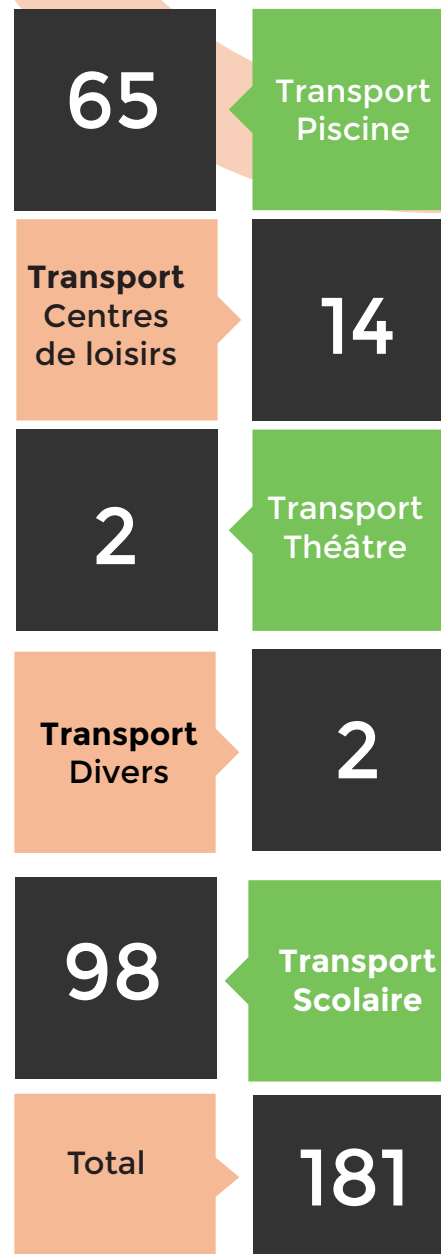
Ce car est également mis à disposition des écoles, des collèges, des centres de loisirs et des associations en dehors des horaires de ramassage scolaire et pendant les vacances scolaires. Pour les écoles primaires du territoire, les transports liés à l'enseignement scolaire (piscine uniquement) sont gratuits.

Depuis septembre 2021

Par délégation de la Région des Hauts de France, la Communauté de Communes du Grand Roye assure le transport scolaire du SISCO d'Hattencourt depuis plusieurs années. Or, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, les communautés de communes ont dû indiquer si elles acceptaient de devenir des AOML : Autorités Organisatrices de la Mobilité Locale. Suite aux réunions du 18 janvier et 15 février dernier, les membres de la commission Services à la population et transport, se sont prononcés à l'unanimité contre la prise de la compétence mobilité et, par une délibération en date du 18 février 2021, le Conseil Communautaire du Grand Roye s'est également prononcé défavorablement. En l'absence de prise de cette compétence Mobilité par la Communauté de Communes du Grand Roye, la Région Hauts-de-France est devenue AOML sur le territoire.

La Région des Hauts-de-France gèrera directement le transport des élèves du SISCO d'Hattencourt. La CCGR prendra financièrement en charge l'intégralité des transports piscine du territoire sur devis et factures des transporteurs privés. Pour toutes les autres activités, les écoles, les centres de loisirs ainsi que les associations devront faire appel à un prestataire.

Les chiffres clés

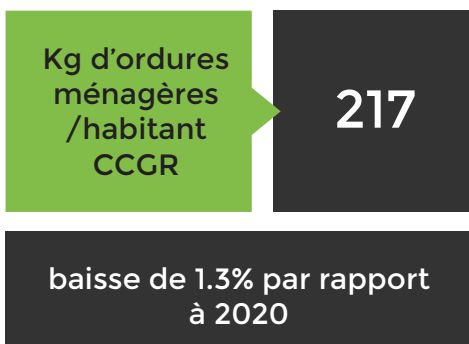


Le service déchets

Le service actuel de collecte des déchets de la CCGR est la fusion des deux anciens services des deux ex-collectivités. Il est harmonisé depuis le 1er janvier 2020. L'ensemble des usagers du territoire bénéficie :

- d'une collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles par un prestataire privé
- d'une collecte en porte à porte du tri sélectif en régie

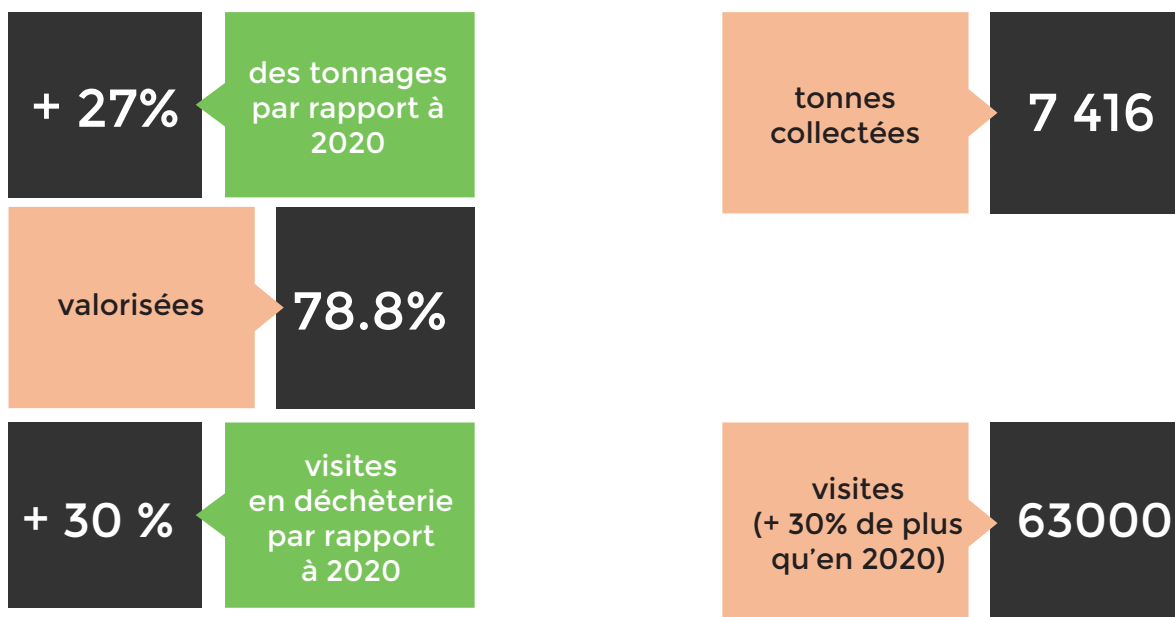
La Communauté de Communes du Grand Roye adhère au SMITOM du Santerre pour le traitement de ses déchets.





Déchèteries

Notre territoire dispose de deux déchèteries, elles se situent sur les communes de Roye et de Montdidier. Le badge permet l'accès aux deux structures.



Déchèteries : des tonnages exceptionnels en 2021 !

Si toutefois nous observons une belle hausse des tonnages de déchets recyclables collectés et une légère mais non négligeable baisse des ordures ménagères, l'année 2021 est presque une année record en termes de tonnages collectés en déchèterie.

Le climat favorable à la végétation et la période post-confinement ont provoqué une activité importante de ce service. Au-delà des tonnages, s'ajoute également du transport pour vider les bennes, ce qui viendra expliquer une forte augmentation des coûts de fonctionnement sur cette partie du service pour l'année 2022.



Le service déchets

La Communauté de Communes du Grand Roye s'est engagée à faire le nécessaire pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables des opérations d'élimination des déchets pour la santé de l'homme et pour l'environnement. **Son programme local de prévention des déchets** est porté par le SMITOM du Santerre.

Deux animateurs interviennent pour la promotion d'actions de réduction des déchets en milieu scolaire, lors de festivités locales, en supermarchés : promotion du compostage individuel, distribution de poules, réduction du gaspillage alimentaire, réduction des emballages, etc.

En 2021, les animations suivantes ont eu lieu sur le territoire du Grand Roye :

32 journées d'intervention dans les établissements scolaires sur la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, soit **728** élèves sensibilisés

Réunions/distributions de composteurs : **83** Foyers équipés de composteurs

Installation d'un composteur partagé communal dans la commune d'Andechy

6 animations ont été annulées à cause de la COVID19.

Focus sur les messagers du tri

En 2021, les messagers du tri ont réalisés les actions suivantes :

- Livraison ou échange de bacs : 277
- Visites d'usagers pour corriger des erreurs de tri ou placements de bacs : 366
- Actions de communication : 37
- Suivis de collecte (détection des erreurs de tri) : 112

Les messagers du tri effectuent des remplacements d'agents de déchèterie ou de collecte en arrêt maladie ou pendant leur congés

Bilan Technique	Bilan financier
<ul style="list-style-type: none"> • 15 905 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire du Grand Roye, avec un taux de valorisation de 53.6 % (45% en 2020). • 5 602 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit 217 kg/habitant, soit 1.3% de moins qu'en 2021 • 2 494 tonnes de déchets recyclables ont été collectées soit 96 kg/habitant • 7 416 tonnes de déchets ont été collectées sur les 2 déchèteries du territoire soit 27 % de plus qu'en 2020. • La part des déchets collectée sélectivement, objet d'une valorisation matière ou énergétique, représente 53% des déchets collectés en 2021 (47% en 2020). • Sur 15 905 tonnes de déchets produits (collecte et déchèteries confondus), 8 527 tonnes ont été valorisées. <p>Les actions majeures de 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 2 970 000€, soit une baisse de 8% par rapport à 2020. • Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 433 000€ (fin de la construction de la déchèterie de Roye). • Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 014 000€. Le service est essentiellement financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le produit a atteint 2 614 366€ en 2021. • Les autres recettes sont constituées de la redevance spéciale pour un montant d'environ 90 000€ ; la vente de matériaux recyclables pour environ 236 000€ (collecte sélective et déchèteries). Il est à noter que 200 000€ de soutien CITEO ont été touchés en 2021 en plus des soutiens habituels en régulation de l'année 2019. Sans cette régularisation, le service serait donc légèrement déficitaire.

- Extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire
- Nouveau marché « bas de quai » déchèteries géré par le SMITOM
- Edition du guide du tri distribué en septembre/octobre 2021



Perspectives et projets 2022

Des réflexions engagées sur 2021 se poursuivront en 2022 sur la collecte des biodéchets à la source afin de respecter les échéances prévues par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, à savoir que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. La mise en place de la redevance spéciale se poursuivra pour les professionnels du territoire avec une mise à jour des conditions de la convention. Une collecte d'amiante sera mise en place sur la déchèterie de Roye : une ou 2 journées dédiées sous forme d'une prestation « clé en main » par un prestataire agréé, réservée aux particuliers avec prise de rendez-vous.

La prévention des déchets sera toujours au cœur des actions du service afin d'améliorer les performances de tri et de réduire les tonnages :

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

- Poursuite des animations scolaires par le SMITOM du Santerre
- Communication mensuelle spécifique : « le déchet du mois »
- Actions de sensibilisation par les messagers du tri sur les communes

Axe 2 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire

- Poursuite de l'accompagnement des habitants dans une gestion de proximité de leurs biodéchets par le compostage individuel & lombricomposteurs
- Suivi des sites en compostage de proximité

Axe 3 : Donner une seconde vie aux produits et objets

- Mise en place de zones de réemploi dans les 2 déchèteries du territoire
- Promotion du réemploi
- Relance de la consultation pour l'étude programmiste « recyclerie »

Environnement 10

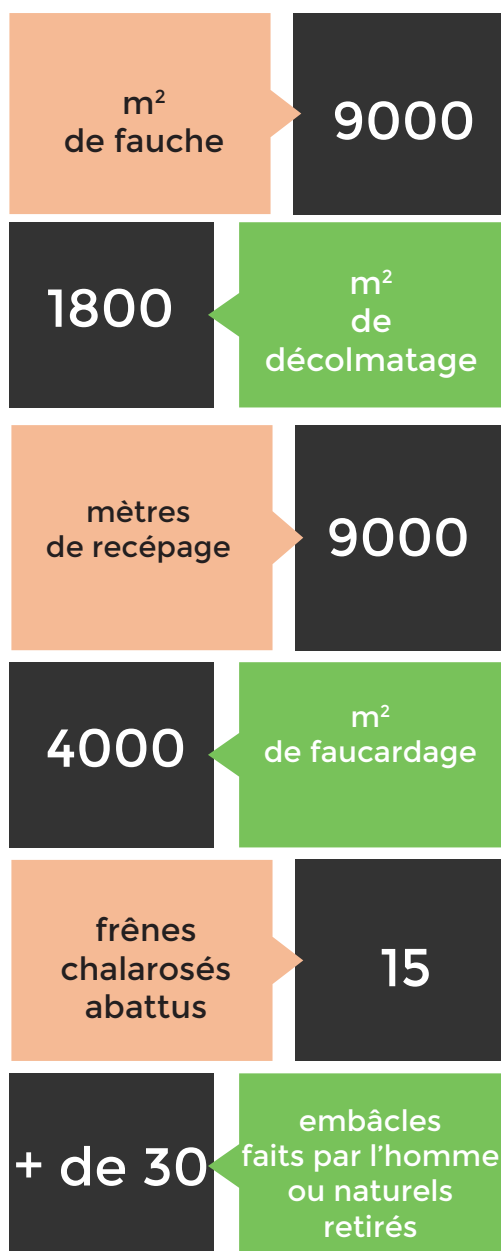
La Brigade Verte

L'équipe :

1 responsable - 35h/semaine

3 agents - 24h/semaine

En 2021, la Brigade Verte c'est :



Depuis 2021, la brigade verte a vu ses missions restreintes aux actions incluses dans la compétence GEMAPI. Le chantier d'insertion espaces verts a pris le relais sur l'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires, des chemins de randonnées et du broyage des branches dans les déchèteries. Cette spécialisation a permis de mieux gérer les aléas climatiques et d'être plus réactifs.

Il semble donc judicieux de garder cette spécialisation de la brigade verte sur la compétence GEMAPI, à savoir :

-> Le suivi, la surveillance et l'entretien de la rivière

-> L'entretien des zones humides restaurées

-> L'entretien des ouvrages d'hydraulique douce, dans la limite des moyens de la régie.

La communication sur les actions de la brigade s'est améliorée mais elle est encore perfectible.

De même, une réunion publique avec les propriétaires riverains devra impérativement être programmée en 2022 (prévue en 2021 mais impossible à organiser avec les restrictions sanitaires).

En effet, il n'est pas rare d'observer un non-respect des droits et devoirs des propriétaires riverains concernant l'entretien de leur parcelle.

Cette réunion sera donc l'occasion de les rappeler.



Environnement 10

Le SPANC

Les informations du territoire

42.97% de la population est concernée par l'assainissement non collectif.
Le service est géré en régie par 2 techniciens.
On dénombre un peu moins de **5000** installations d'assainissement non collectif.

En 2021, le SPANC a effectué :

Le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Les missions :

Le SPANC est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Il intervient lors de la mise en place d'un assainissement, ou lors de sa réhabilitation ou mise en conformité. Le SPANC est aussi là pour vous conseiller ou donner des directives.

Il effectue différents contrôles :

Le contrôle de conception : il intervient suite à une demande de permis de construire : le SPANC doit valider votre projet d'installation d'assainissement individuel,

Le contrôle de bonne exécution des ouvrages : il a lieu pendant les travaux et donne lieu à un avis sur la conformité de l'installation.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'installation : il sert à établir l'existence ainsi que l'état de l'installation. Il doit être effectué au maximum tous les 10 ans. Sur le territoire, la fréquence de passage est fixée à 9 ans.

Le contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente : il est demandé par le notaire afin d'informer les nouveaux acquéreurs d'une maison de l'état de l'installation.



Finances 11

Fonctionnement

Pour une meilleure lisibilité du document les chiffres ont été arrondis

Dépenses	Budget 2021	Réalisé 2021
Administration générale	1 507 327 €	1 330 741 €
Aménagement de l'espace	79 690 €	97 823 €
Aménagement numérique	169 660 €	174 022 €
Zones d'activités	346 713 €	190 632 €
Tourisme	114 123 €	109 291 €
Soutiens aux commerces	9 970 €	9 309 €
Aire d'accueil des gens du voyage	83 320 €	101 457 €
Aérodrome	14 942 €	13 709 €
Déchets	2 278 667 €	2 239 574 €
Déchèteries	776 831 €	731 041 €
GEMAPI	164 299 €	163 195 €
Logement et cadre de vie	18 680 €	10 091 €
Voirie	180 782 €	174 223 €
Déneigement	15 710 €	9 800 €
Crèche de Montdidier	497 392 €	471 928 €
Relais Petite Enfance	114 608 €	96 328 €
Aide à domicile	235 570 €	159 138 €
Ecole de musique	613 601€	523 267 €
Action culturelle	141 680 €	138 102 €
Transports	183 420 €	153 024 €
UPP	114 557 €	103 218 €
Gendarmerie	44 998 €	26 005 €
SDIS	700 500 €	700 025 €
Maison de Santé Roye	224 121 €	237 906 €
Insertion	409 679 €	437 623 €
Aide technique et administrative	358 207 €	304 005 €
Crèche de Roye	326 281 €	336 422 €
TOTAL	9 767 465 €	9 080 419 €

Pour une meilleure lisibilité du document les chiffres ont été arrondis

Recettes	Budget 2021	Réalisé 2021
Administration générale	5 110 203 €	5 212 219 €
Aménagement de l'espace	250 €	267 €
Aménagement numérique	40 €	40 €
Zones d'activités	40 €	40 €
Tourisme	40 €	40 €
Soutiens aux commerces	40 €	40 €
Aire d'accueil des gens du voyage	15 176 €	31 192 €
Aérodrome	1 640 €	5 148 €
Déchets	2 316 878 €	2 305 422 €
Déchèteries	703 809 €	708 979 €
Développement durable	3 600 €	11 314 €
GEMAPI	32 257 €	28 417 €
Logement et cadre de vie	4 040 €	40 €
Voirie	2 030 €	2 072 €
Déneigement	30 €	30 €
Crèche de Montdidier	293 980 €	298 130 €
Relais Petite Enfance	69 100 €	81 781 €
Aide à domicile	2 195 €	0 €
Ecole de musique	73 067 €	86 941 €
Action culturelle	8 040 €	230 €
Transports	76 550 €	34 221€
UPP	18 100 €	30 €
Gendarmerie	67 506 €	52 884 €
SDIS	30 €	30 €
Maison de Santé Roye	161 624 €	161 726 €
Insertion	307 809 €	302 405 €
Aide technique et administrative	290 500 €	271 732 €
Crèche de Roye	208 891 €	232 914 €
TOTAL	9 767 465€	9 828 284€

Finances 11

Investissement

Pour une meilleure lisibilité du document les chiffres ont été arrondis

Libellé des dépenses	BP 2021	Réalisé 2021
Immobilisations incorporelles	672 357 €	281 310 €
Subventions d'équipement versées	354 000 €	6 950 €
Immobilisations corporelles	1 262 901 €	471 731 €
Immobilisations en cours	340 714 €	238 985 €
Total des dépenses d'équipement	2 629 972 €	998 976 €
Dotations et fonds divers	0 €	0 €
Emprunts et dettes assimilées	373 787 €	373 783 €
Total des dépenses financières	373 787 €	373 783 €
Total des dépenses réelles d'investissement	3 003 759 €	1 372 759 €
Opérations d'ordre entre section	148 901 €	160 198 €
Opérations patrimoniales	266 764 €	184 204 €
TOTAL	3 419 424 €	1 556 963 €

Pour une meilleure lisibilité du document les chiffres ont été arrondis

Libellé des recettes	BP 2021	Réalisé 2021
Solde d'exécution d'investissement reporté (excédent antérieur)	114 872 €	114 872 €
Subventions d'investissement	991 583 €	157 379 €
Emprunts et dettes assimilées	500 000 €	0 €
Immobilisations incorporelles		34 468 €
Immobilisation corporelles	243 000 €	
Total des recettes d'équipements	1 849 455 €	306 719 €
Dotations Fonds divers Réserves (y compris 1068)	434 965 €	404 693 €
Total des recettes financières	434 965 €	404 693 €
Opérations d'ordre entre section	868 240 €	885 022 €
Opérations patrimoniales	266 764 €	24 006 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 135 004 €	909 028 €
TOTAL Investissement - Recettes	3 419 424 €	1 620 440 €

Finances 11

Budget SPANC Fonctionnement

Pour une meilleure lisibilité du document les chiffres ont été arrondis

Dépenses	Budget 2021	CA 2021
Charges à caractère général	82 412 €	8 432 €
Charges de personnel et frais assimilés	78 555 €	77 450 €
Autres charges de gestion courante	4 175 €	4 134 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	112 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	965 €	965 €
TOTAL	167 107 €	91 093 €

Recettes	Budget 2021	CA 2021
Résultat d'exploitation reporté	71 017 €	71 017 €
Atténuation de charges		183 €
Ventes de produits fabriqués, prestations	95 000 €	89 377 €
Subventions d'exploitation		7 660 €
Autres produits de gestion courante	1 090 €	916 €
TOTAL	167 107 €	169 153 €

Budget SPANC Investissement

Pour une meilleure lisibilité du document les chiffres ont été arrondis

Dépenses	Budget Prévisionnel 2021	Réalisé 2021
Immobilisations corporelles	22 323 €	16 383 €
TOTAL	22 323 €	16 383 €

Recettes	Budget Prévisionnel 2021	Réalisé 2021
Solde d'exécution reporté	11 877 €	11 877 €
Dotations, fonds divers et réserves	4 224 €	6 911 €
Subventions d'investissement	5 257 €	8 410 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	965 €	965 €
TOTAL	22 323 €	28 163 €

Budget SUAD Fonctionnement

Dépenses	Budget 2021	CA 2021
Charges à caractère général	208 538 €	171 161 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 978 700 €	2 635 620 €
Autres charges de gestion courante	52 440 €	43 570 €
Charges exceptionnelles	18 200 €	9 731 €
Virement à la section d'investissement	19 250 €	0 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 €	61 €
TOTAL	3 277 190 €	2 860 143 €

Recettes	Budget 2021	CA 2021
Excédent de fonctionnement reporté	21 235 €	21 235 €
Atténuation de charges	42 000 €	8 092 €
Produits de services, domaines et ventes diverses	2 795 000 €	2 881 020 €
Dotations et participations	374 455 €	79 135 €
Autres produits de gestion courante	44 000 €	40 806 €
Produits exceptionnels	500 €	366 €
TOTAL	3 277 190 €	3 030 654 €

Budget SUAD Investissement

Dépenses	Budget Prévisionnel 2021	Réalisé 2021
Soldes d'exécution reporté	307 €	307 €
Immobilisations incorporelles	1 700 €	1 434 €
Immobilisations corporelles	17 612 €	16 479 €
TOTAL	19 619 €	18 220 €

Recettes	Budget Prévisionnel 2021	Réalisé 2021
Excédent de fonctionnement capitalisé	307 €	307 €
Dotations, fonds divers & réserves	0 €	2 754 €
Virement de la section de fonctionnement	19 250 €	0 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 €	061
TOTAL	19 619 €	3 122€

Taxes

	Bases 2021	Taux 2021	Montants 2021
Foncier bâti	24 584 000 €	4.08 %	1 003 027 €
Foncier non-bâti	3 068 000 €	4.75 %	145 730 €
CFE	11 739 000 €	3.69 %	433 169 €
TOTAL			1 581 926 €

	Produits 2021
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	70 048 €
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	901 656 €
Fraction TVA (Compensation perte Taxe Habitation)	993 437 €
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	177 266 €

Finances

12

Fonds de concours



Le fonds de concours désigne le versement de subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et ses communes membres afin de financer un équipement.

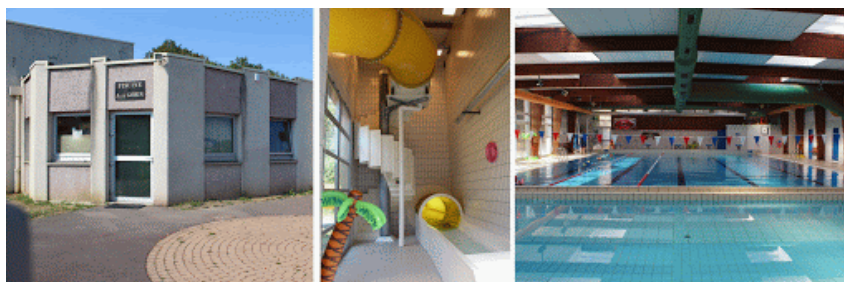
Les chiffres clés

Théâtre de l'Avre

38 793€

100 000 €

Piscine de Montdidier





Communauté de Communes du Grand Roye

1136, rue Pasteur Prolongée
80500 Montdidier

Facebook/grandroye
Instagram/grandroye

www.grandroye.fr